



## Communiqué de presse

---

Le Conseil national du travail a adopté les textes suivants lors de sa séance plénière du 3 juin 2026 :

### **Accord des partenaires sociaux pour ratifier la convention n° 192 sur les dangers biologiques dans le milieu du travail**

L'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté deux nouveaux instruments – la convention n° 192 et la recommandation n° 209 – en juin 2025. Ces instruments portent sur une nouvelle thématique mondiale : les dangers biologiques dans le milieu du travail.

Ces instruments ont vu le jour à la suite de la pandémie de COVID-19, laquelle a démontré la nécessité de mieux se préparer aux situations d'urgence et d'impliquer plus étroitement les partenaires sociaux dans les décisions prises en période de crise, comme le Conseil l'a souligné en 2023 dans son avis n° 2.380.

Fruits de plusieurs années de travail menées avec la participation active des partenaires sociaux aux niveaux national et international, ces deux instruments sont désormais présentés au Parlement en vue de leur mise en œuvre, et plus précisément en vue de la ratification par la Belgique de la convention n° 192.

Dans son avis n° 2489, le Conseil se prononce de manière unanime sur le projet de déclaration gouvernementale. Il souligne que toute éventuelle future adaptation de la réglementation belge, y compris la mise en œuvre des propositions contenues dans le projet de présentation au Parlement, devra être réalisée en tenant compte du dialogue social, d'autant plus que la convention n° 192 et la recommandation n° 209 ont elles-mêmes été élaborées dans ce cadre.

### **Vers un nouvel instrument de l'OIT en matière de produits chimiques dans le monde du travail**

Dans le cadre de la préparation de la première discussion prévue à la Conférence internationale du travail en juin 2027, le Conseil a adopté un avis unanime n° 2490 en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument de l'OIT relatif aux produits chimiques dans le monde du travail. Cet instrument vise à moderniser les conventions existantes afin d'assurer l'adéquation du cadre normatif de l'OIT avec les évolutions scientifiques, réglementaires et sociétales.

Ces textes sont disponibles sur le site du Conseil ([www.cnt-nar.be](http://www.cnt-nar.be)).